



4 mai 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quatre mai deux-mille-vingt-six (4 mai 2026) à 18 h 07 à laquelle sont présents et forment le quorum:

MMES les conseillères	Annick Laviolette Marieeve Nantel Julie Marchildon
-----------------------	--

MM. les conseillers	Charles Fleury Jason Proulx Philippe Paul
---------------------	---

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme France Bellefleur, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 1^{er} mai 2026.

1. RÉS. 116.05.2026 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Labelle, étant tous présents, le 4 mai 2026 à 18 h 07, au lieu des séances du conseil, au 1, rue du Pont, à Labelle, renoncent à l'Avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4 MAI 2026
À 18 H 07**

- 1. Renonciation à l'avis de convocation;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Appel d'offres et soumissions;**
 - 3.1 Appel d'offres numéro 2026-01 relatif à des travaux de reconstruction de la chaussée sur le chemin du Lac-Labelle et remplacement de ponceaux;
- 4. Travaux publics;**
 - 4.1 Mandat pour des travaux de laboratoire dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée et de remplacement de ponceaux sur le chemin du Lac-Labelle;
- 5. Période de questions;**
- 6. Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 117.05.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4 MAI 2026
À 18 H 07**

- 1. Renonciation à l'avis de convocation;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Appel d'offres et soumissions;**
 - 3.1 Appel d'offres numéro 2026-01 relatif à des travaux de reconstruction de la chaussée sur le chemin du Lac-Labelle et remplacement de ponceaux;
- 4. Travaux publics;**
 - 4.1 Mandat pour des travaux de laboratoire dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée et de remplacement de ponceaux sur le chemin du Lac-Labelle;
- 5. Période de questions;**
- 6. Levée de la séance**

Adoptée

**3.1 RÉS. 118.05.2026 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2026-01 RELATIF À
DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA
CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-LABELLE
ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – OCTROI
DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 23.02.2026 autorisant la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres public pour des travaux de reconstruction de la chaussée sur le chemin du Lac-Labelle et remplacement de ponceaux, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2026-01 préparés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et que celle de Excapro inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Philippe Paul
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission de la compagnie Excapro inc. pour les travaux de reconstruction de la chaussée et de remplacement de ponceaux sur le chemin du Lac-Labelle au coût de 3 964 179,71 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2026-01;

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2026-430 ainsi que l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – Volet Redressement - Sécurisation – Réfection du chemin du Lac-Labelle – Dossier PVU26849.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

**4.1 RÉS. 119.05.2026 MANDAT POUR DES TRAVAUX DE LABORATOIRE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE ET DE
REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN
DU LAC-LABELLE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme Enviroc pour assurer les travaux de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de reconstruction de la chaussée et de remplacement de ponceaux sur le chemin du Lac-Labelle, le tout conformément à leur offre de services du 2 avril 2026 au coût de 62 800 \$ plus les taxes applicables;

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2026-430 ainsi que l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – Volet Redressement - Sécurisation – Réfection du chemin du Lac-Labelle – Dossier PVU26849.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

6. RÉS. 120.05.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Philippe Paul
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 17.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

France Bellefleur, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse